

Genève, Palais des Nations, Room XX, 18 mai 2017

Quatrième session du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la Déclaration des Droits des Paysans et autres personnes travaillant en milieu rural.

Vincent Delobel, éleveur de chèvres en Belgique, représentant le MAP & la FUGEA (LVC)

Commentaire sur l'article 22 : Droit à la sécurité sociale

Madame la Présidente-Rapporteur,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Permettez-moi de vous faire part de nos remarques sur cet article. Premièrement, comme pour les autres articles, nous insistons sur la notion de Droit. Nous pensons qu'il s'agit d'un accès qui doit être inconditionnel notamment quelque soit le niveau de revenu, le statut social, ou encore la situation géographique. Il doit être reconnu comme légitime et juridiquement opposable à tout moment, en tous lieux, pour toute personne, en qualité d'être humain tout simplement.

Ensuite, il me semble opportun de rappeler pourquoi les paysans et ruraux ont besoin d'une attention spécifique sur cet enjeu. En effet, nous sommes exposés à des risques sociaux particulièrement importants. Toutes sortes d'accidents climatiques, techniques, corporels peuvent subitement mettre à mal le revenu de la famille alors que nous ne bénéficions d'aucune garantie de revenu. En effet, les négociations collectives sont moins organisées dans les zones rurales et nous bénéficions donc peu des acquis sociaux. Beaucoup d'entre nous n'ont pas de statut social reconnu ou ne sont couverts que par des formes allégées de sécurité sociale (travailleurs indépendants, les saisonniers, les travailleurs migrants, les aidants occasionnels) et sont donc parfois exclus de la communauté des cotisants. De plus, la distance géographique avec les lieux de soin et d'aide sociale réduit leur impact dans les zones rurales. Ainsi, nous demandons une protection spécifique qui reconnaît différentes formes d'organisation, de structures sociales en place, qu'elles soient nationales, régionales ou encore communautaires.

En conclusion, nous désirons rappeler l'opportunité que représente cette Déclaration pour accroître la qualité de vie et l'attractivité des zones rurales, notamment aux yeux des jeunes. Nous avons tous intérêt à harmoniser et relever les droits, les libertés et les standards sociaux à l'échelle mondiale. Cette Déclaration permettrait un saut qualitatif important et constituerait un rempart contre le dumping social, la concurrence déloyale et les inégalités socio-économiques.

Merci pour votre écoute,